

## 1/ PRESENTATION SNCF

*La SNCF est représentée par l'équipe projet du chantier de mise en accessibilité, ainsi que l'exploitant de la gare garant de la qualité de vie des voyageurs en gare, et de la personne en charge des relations institutionnelles.*

Les usagers remontent qu'ils n'ont pas tous reçu **l'information sur les interruptions de circulations** liées aux travaux. Les habitants représentés du quartier Confluence et le de L'Île-Saint-Denis soulignent que l'entrée à l'ouest est moins bien dotée en termes de panneaux d'information travaux.

- La SNCF va envisager la pose d'un panneau d'information travaux de ce côté-là.
- L'appli SNCF est mise à jour en temps réel. Toutefois, certains usagers notamment personnes âgées, n'utilisent pas l'information en ligne. La SNCF va se mettre en contact avec le JSD et les canaux écrits de l'information locale pour que l'actualité des travaux soit largement connue et relayée sur le territoire. Elle rappelle que les usagers sont informés seulement une semaine avant l'interruption effective des circulations, pour leur éviter de saturer d'informations.

[Vu post réunion - concernant le point suivant :](#)

- *La SNCF va envisager la pose d'un panneau d'information travaux de ce côté-là [accès côté Charles Michels].*

L'exploitant de la gare s'est rendu sur site où il a constaté la présence de 4 cadres d'affichage dont 2 dédiés aux travaux. Il propose dès lors de répondre à l'expérience usagers par un habillage différent des cadres dédiés aux travaux, afin de les rendre plus visibles (charte travaux couleur orange et blanc).



La représentante d'une association accompagnant des personnes déficientes visuelles énonce la **difficulté, pour les personnes malvoyantes, de lire les panneaux d'affichage** présentant tous les noms de gare. De plus, le fait qu'ils soient situés en hauteur rend leur lecture encore plus difficile. Pour les personnes se déplaçant avec une canne, elle demande une bande de guidage.

- La SNCF explique que cette présentation par gare de destination est complémentaire de la présentation par train et s'adresse aux non-habituels. L'affichage par train est conservé en parallèle dans la salle des pas perdus.
- L'emplacement et la hauteur des panneaux d'affichage sera mise aux normes de personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la gare. Cette mise aux normes comporte notamment des bandes de guidage.

Elle remonte également que **l'utilisation de l'assistance sonore est très difficile** pour les personnes déficientes visuelles. Elle interroge sur les outils possibles en l'absence de guichet.

- La SNCF explique que les automates de vente ne sont pas tous déclarés accessibles aujourd'hui. Dans le projet, des automates le seront, de même qu'il y aura des guichets de part et d'autre du nouveau passage souterrain.



Le représentant des riverains du quartier rapporte qu'ils sont dérangés par des **abolements récurrents la nuit**, provenant de la gare et du chantier et vraisemblablement générés par le chien de l'agent de sécurité.

- La SNCF se renseignera auprès de son prestataire sécurité à ce sujet. Elle rappelle qu'une adresse mail [travauxgaresaintdenis@reseau.sncf.fr](mailto:travauxgaresaintdenis@reseau.sncf.fr) a été mise en place pour faire remonter les sujets dérangeants des riverains. L'objet de cette adresse est de pouvoir prendre des mesures le plus rapidement possible, et profiter alors du COSUI pour mesurer l'efficacité des mesures prises.

Un usager en fauteuil roulant rapporte que **les lignes de contrôle adaptées aux fauteuils** sont en réalité trop étroites, se ferment sur son fauteuil et l'abîment.

- La SNCF informe qu'un nouveau type de ligne de contrôle vient d'être installé dans certaines gares, et que le matériel sera changé au terme du projet.

Il interpelle la SNCF sur **l'absence d'alternative pour accéder aux quais en cas de panne** de l'ascenseur unique par quai, et déplore des temps de panne observés parfois très long.

- La SNCF déclare que l'état de l'ascenseur est contrôlé tous les jours ; aujourd'hui la disponibilité des ascenseurs dans les gares d'Île-de-France étant évaluée à 92 %, un chiffre en constante amélioration.
- La SNCF informe que le temps d'intervention en cas de panne est très rapide. Toutefois en cas de dégradation volontaire, donc importante, les temps de reprise sont beaucoup plus longs. Concernant l'ascenseur d'Epinay-Villetaneuse, la SNCF précise que les travaux en gare sont toujours en cours. Il n'y a donc pas de lien avec une quelconque panne. Ces équipements ne sont pas encore mis en service. La SNCF prend conscience de la possible confusion et remontera la nécessiter d'expliquer.
- Si une situation de dégradation importante arrive, avec impossibilité de réparer dans un temps court, le service accès+ permet le voyage, en réservation auprès de Transilien.

## 2/ PRESENTATION RIVERAINS

*Cette présentation est le fruit d'un travail partenarial entre l'association Saint-Denis & Environnement, l'Amicale des locataires Charles Michels et l'association Saint-Denis Confluence. Elle vise à faire remonter les difficultés (nuisances, problèmes) liées au chantier, et rencontrées par les riverains.*

La SNCF regrette que les difficultés, compilées en 10 doléances soient exprimées après plusieurs désagréments successifs vécus par les riverains. Elle rappelle qu'elle reste disponible et est souvent sur site pour rencontrer, si besoin avec l'entreprise, les différents représentants du quartier.

### Sujet 1 : nuisances sonores

Les résidents déplorent n'avoir pas reçu, depuis janvier, l'information relative au bruit dans leur boîte aux lettres comme initialement convenu. Ils déclarent que le cri du lynx n'a pas été mis en place tel que promis par la SNCF. Ils demandent que soient mises en œuvre les mesures de réduction de bruit qui avaient été prévues, et attendent la mise en place d'une analyse indépendante des niveaux de bruit.

- La SNCF prend note de l'absence de distribution dans les boîtes aux lettres et prendra les mesures nécessaires à leur distribution effective.
- La SNCF confirme que les dispositifs sonores de type « cri du lynx » ont été effectivement installés sur les engins circulant dans l'enceinte du chantier. Ces dispositifs ne peuvent être imposés pour des véhicules circulant sur les voiries publiques, soumis à la réglementation routière..



### **Sujet 2 : arrêté bruit**

Ce constat est en lien avec le constat 1. L'arrêté bruit mentionne qu'il est pris après que les résidents aient été informés des nuisances sonores qui allaient les affecter. Or, comme énoncé au constat n°1, ils n'ont pas eu d'information.

- La SNCF prend les mesures nécessaires pour informer au plus vite les habitants de la résidence avec la distribution d'une lettre à leur attention.

### **Sujet 3 : le stationnement des engins de chantier sur le trottoir**

A l'angle de la rue Coignet, au coin de la résidence OSMOSE, il est arrivé à plusieurs reprises que des camions stationnent sur le trottoir et/ou sur la chaussée. Les résidents soutiennent que ces engins impactent la circulation des autres usagers. Les habitants notent toutefois une amélioration depuis quelques semaines.

- La SNCF explique que l'approvisionnement du chantier ainsi que l'installation des matériaux de travaux (la grue) ont nécessité de l'espace en amont de l'emprise chantier, et vont être amenés à en nécessiter plus. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les consignes transmises auprès des entreprises, ont permis de faire stationner tous les engins dans l'emprise travaux.
- La SNCF demande de pouvoir disposer de plusieurs places de stationnement au droit de la place Jean Poulmarch pour créer une zone tampon pour l'attente des camions. La SNCF a déjà rencontré, avec l'entreprise D&B, l'Unité Technique voirie de Plaine Commune sur ce sujet. La Ville entend que la SNCF aura besoin d'un arrêté municipal pour occuper cet espace.
- Pour limiter le stationnement sur la rue Coignet lors de prochains grands week-ends travaux (été 2020), la SNCF souhaite disposer d'un arrêté de voirie pour disposer de la totalité du parking Charles Michels.

### **Sujet 4 : dégradation d'un mur de la résidence Osmose**

Un engin de chantier a dégradé un mur en plâtre protégeant des locaux commerciaux vacants.

- La SNCF confirme cet accident dont les travaux de reprise du mur ont été engagés 5 jours après son choc.
- La SNCF indique qu'une rencontre se tient ce vendredi 07 février en présence du Syndic de copropriété et de représentants du Conseil Syndical.
- De plus, il a été observé qu'un autre mur de la résidence (non impacté par un engin de chantier) semble sur le point de tomber. La rencontre de vendredi permettra de comprendre mieux la situation. La SNCF conseille que la copropriété fasse appel à son assurance.
- En parallèle, un référé préventif sera établi en présence de toutes les parties.

### **Sujet 5 : difficulté de circulation dans les rues environnantes.**

Les résidents sont gênés par la circulation et les klaxons des bus de la rue Coignet, selon eux est perturbée par les circulations liées au chantier. Ils réitèrent leur demande de décaler les arrêts de bus.

- La RATP informe que leurs conducteurs ne leur font pas remonter de difficulté.
- La RATP considère que décaler l'arrêt de bus aurait une forte conséquence sur l'intermodalité directe aux 9 000 voyageurs par jour qui utilisent ces lignes. Elle restera vigilante aux évolutions de travaux et aux retours d'exploitation.

**Sujet 6 : émanation de poussière** Les travaux génèrent parfois des émissions de poussière et les résidents demandent à ce que des filets protègent les bâtiments. De plus, ils demandent une étude sur la composition des poussières.

- L'entreprise D&B concentre loin des habitations les activités émettrices de poussières. La présence d'un filet et sa plus-value reste à démontrer. La SNCF regarde les possibilités d'apprécier la qualité de l'air aux abords du chantier.



### **Sujet 7 : dégradation et saleté de la rue**

Les habitants soulignent que le mobilier urbain est souvent abîmé par le passage des camions (plots au sol,...) Les rues sont salies par la boue des camions. De plus, les résidents de OSMOSE déplorent une dégradation de l'état de la rue Charles Michels.

- La SNCF explique qu'actuellement, une balayeuse passe tous les jours pour nettoyer la voirie. De plus, au moment de l'excavation pour le futur passage souterrain, un système de lavage de camion sera mis en place pour nettoyer chaque engin sortant de l'emprise chantier.
- La Ville partage le besoin de prendre des mesures pour le mobilier malmené par le chantier, mais craint que des voitures stationnent alors sur l'espace piéton protégé par ces potelets.

### **Sujet 8 : information sur les travaux.**

- Ce point a été abordé en début de présentation SNCF (cf 1/PRESENTATION SNCF).

### **Sujet 9 : présence de câbles électriques**

- La SNCF explique que les photos montrant en séance correspondent à la mise à la terre et sont justement là pour empêcher un accident électrique.

### **Sujet 10 : entretien des abords.**

- Ce point a été abordé en constat 7.

## **CONCLUSIONS**

### **1/ Suite au dernier COSUI**

- **Végétalisation du parvis de la gare Place des Victimes du 17 octobre 1961** : ce point a été travaillé avec la ville, et des arbres ont été ajoutés. Ils viennent compléter la toiture végétalisée prévue sur le nouveau bâtiment voyageur.
- 
- **Exposition historique et exposition photos** : l'exposition historique sera en place d'ici début mars. L'autre exposition complémentaire à venir portera sur les travaux, les métiers impliqués et le chantier.
- **Organisation d'une visite de chantier** : l'équipe projet SNCF confirme le principe mais rappelle plusieurs contraintes : cela devra se faire de nuit et les weekends.

### **2/ Nouvelles demandes**

- **Numéro d'urgence** : le caractère d'urgence n'ayant pu être confirmé en séance, la SNCF décline cette proposition. Elle retient le principe d'un référent local (certainement au sein de l'entreprise) qui pourra renseigner au besoin les représentants du quartier.
- **Participation à la fête des tulipes** : La SNCF est conviée par la Ville de Saint-Denis à la Fête des tulipes. Cet événement offrirait un cadre de visibilité intéressant pour présenter le projet sur la gare de Saint-Denis.

A la demande des représentants et associatifs, le prochain COSUI pourra se dérouler en fin de journée. La date du **14 mai 2020 à 18h00** est retenue.



## SYNTHESE DES ACTIONS A MENER

<i>Acteurs</i>	<i>Action</i>	<i>échéance</i>
<b>Ville de Saint-Denis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Monter le prochain Comité de suivi le 14 mai</li></ul>	Avril 2020
<b>SNCF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présenter un plan d'action pour répondre aux attentes émises lors de ce COSU (liées aux nuisances générées sur le chantier)</li></ul>	Fév. 2020